



# Communiqué

le 14/03/2017

## Déclaration à la CNSIS du jeudi 9 mars 2017

**Monsieur le ministre, Monsieur Le président, mesdames messieurs chers collègues,**

Le SNSPP-PATS-FO remercie Mr le ministre d'avoir pu accéder à notre demande de rendez-vous accordée en urgence ce mardi 7 mars, ici, dans ces murs en présence du directeur des sapeurs-pompiers et de la conseillère sociale de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC). Vous avez pu noter que notre organisation syndicale s'est jointe en totale solidarité au mouvement de manifestations, à l'appel de nos fédérations de la fonction publique visant à préserver, voire sauver et sauvegarder un véritable service public dans notre pays, dont celui des sapeurs-pompiers au travers des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de France. En effet sapeurs-pompiers, policiers et agents de la santé, nous connaissons les mêmes soucis de budgets et d'effectifs insuffisants, rendant nos missions et la sécurité de ces dernières délicate voire dangereuse, notamment quand les effectifs minimums dans les fourgons et engins des services de secours ne sont pas respectés.

S'agissant des budgets et autres dossiers concernant les agents des SDIS, nous sommes en contact avec Monsieur le Président de l'assemblée des départements de France (ADF), que nous rencontrerons prochainement, grâce à votre aide Monsieur Richefoux, président de la conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS).

Les SDIS doivent, à l'instar des forces de police et de gendarmerie, obtenir les moyens supplémentaires nécessaires pour conserver leur potentiel humain et matériel, dans la lutte contre le risque courant mais aussi pour être en capacité de répondre instantanément et concomitamment à toutes catastrophes, cataclysmes ou événements « terroristes », de façon professionnelle, cohérente et efficiente, sur tout le territoire national dont les départements d'outre-mer (DOM).

Si nous, syndicat de sapeurs-pompiers, nous nous sommes associés à cet appel unitaire et solidaire des organisations de la fonction publique, c'est bien que les revendications sont partagées et au premier chef de nos inquiétudes pour les SDIS, les points suivants :

- Respect des effectifs légaux dans les fourgons et les véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV).
- temps de travail,
- application de la filière sapeurs-pompiers professionnels (SPP) de 2012,
- parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR),
- augmentation des effectifs,
- qualité du secours d'urgence aux personnes,

- suppression de la surcotisation caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CN-RACL) sur la prime de feu,
- sécurité des agents en intervention,
- statut des personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS) et leur intégration au sein des conseils d'administrations,
- situation des personnels des centre de traitement de l'appel-centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CTA-CODIS),
- situation catastrophique de la catégorie B,
- fin de carrière des personnels etc...

S'agissant de la mise en place effective des textes sur les emplois supérieurs de direction (ESD), que nous aurions souhaité plus ambitieux, notre syndicat non-catégoriel, sera particulièrement attentif à leur application respectueuse et vertueuse dans l'intérêt des personnes concernées et du service de sécurité civile.

Quant à l'ordre du jour de cette réunion, nous réaffirmons ici, dans cette instance plénière, notre déception profonde de ne pas avoir été associés aux travaux qui ont conduit à l'élaboration des deux projets d'arrêtés relatifs à la formation.

Nous vous rappelons et nous profitons de votre présence Monsieur le ministre et sous votre couvert Monsieur le président, que les organisations syndicales étaient, il n'y a encore pas si longtemps, conviées à participer dans les groupes de travail dans les commissions de formations. Qui nous en a écartés ? Et pourquoi ?

Cessez de nous considérer comme de simples contestataires, nous sommes ici aussi et avant tout pour travailler sur le fond des dossiers et, au risque d'être une nouvelle fois prétentieux, nous sommes ici désignés par nos instances en qualité d'élus de ces dernières.

Sur le projet relatif au service civique : Si ce dispositif peut initier des vocations c'est très bien, nous resterons néanmoins vigilants quant à leurs implications dans les missions de secours, car nous avons peur que certains SDIS peu scrupuleux, ne les utilisent en lieu et place de SPP, voire pire, abusent du statut de sapeur-pompier volontaire (SPV) qui pourrait leur être imposé, les forçant ainsi à la précarité.

**Je vous remercie de votre écoute et de toute l'attention que vous portez au SNSPP-PATS-FO, et nous ne manquerons pas comme à notre habitude d'intervenir de façon constructive, sur les dossiers présentés ce jour.**

**Nous vous remercions de votre attention.**

*Proposer- négocier-contracter*

[www.snspp-pats.com](http://www.snspp-pats.com)  
[contact@snspp-pats-fo.fr](mailto:contact@snspp-pats-fo.fr)



**SNSPP-PATS-FO**

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle  
33120 Arcachon